

COLLECTE DES DÉCHETS VERTS

Comme annoncé, la commune a lancé un appel d'offres pour la reprise de la collecte des déchets verts. Il s'est achevé le 20 mai. Deux entreprises ont répondu ; le prestataire retenu a été notifié début juin.

La collecte reprend dès septembre 2026, et nous sommes heureux de pouvoir maintenir ce service auquel vous êtes nombreux à tenir, malgré des coûts en hausse de 15%.

Ce qui ne change pas : vous continuerez à bénéficier d'une collecte en porte-à-porte des branchages, feuilles et tontes.

Ce qui change : fini les sacs, fagots et dépôts au sol. La nouvelle organisation introduit un changement dans la méthode de collecte : le passage au bac dédié. Cette évolution se fait dans le cadre d'une recommandation nationale (CRAM R437) visant à protéger les agents de collecte contre les troubles musculo-squelettiques (TMS). La commune anticipe ainsi ce qui est appelé à devenir une obligation réglementaire.

Pour bénéficier de la collecte à domicile, les foyers devront faire l'acquisition d'un ou deux conteneurs auprès de la mairie. Après prise en charge partielle par la mairie, un reste à charge de 40 € par conteneur est demandé.

Comment commander vos conteneurs dédiés ?

- En ligne, en flashant le QR code ci-dessous (ou via le site internet de la mairie)
- Par téléphone : 05 61 72 84 80 (aux horaires d'accueil téléphonique de la mairie)

Les bacs commandés commenceront à nous être livrés durant l'été par lots. Nous les mettrons à disposition par ordre d'arrivée des réservations.



Pour commander vos conteneurs, flashez ce QR Code !



DATES ET MODALITÉS DE COLLECTE

July
17

Calendrier des collectes

2026 : 2 septembre, 7 octobre, 4 novembre, 2 décembre

2027: 17 mars, 14 avril, 12 mai, 16 juin

✓ Déchets acceptés (en conteneur dédié, couvercle fermé)

- Tontes de gazon
- Feuilles mortes
- Branchages et tailles

✗ Déchets refusés (inchangé par rapport à avant)

- Terres, cailloux, gravats
- Souches
- Tout déchet non végétal

! Important

- Un bac doit pouvoir se fermer, sans quoi il ne sera pas collecté
- Tout contenu non conforme entraînera un refus de collecte
- Seuls les bacs dédiés, approvisionnés via la mairie, seront collectés.
- Maximum 2 conteneurs par foyer.

Astuces : un broyeur à végétaux permet de réduire significativement le volume de vos branchages pour optimiser l'espace dans votre bac ou d'en faire du paillage. Avec une tondeuse mulching, vous n'avez plus à ramasser vos tontes !



LES DÉCHETTERIES RESTENT À VOTRE DISPOSITION ET LE MURETAIN AGGLO PERMET LA LOCATION DE BENNES À DÉCHETS VERTS.
VOUS RETROUVerez TOUTES LES INFORMATIONS SUR [HTTPS://WWW.ROQUETTES.FR/GESTION-DES-DECHETS/](https://www.roquettes.fr/gestion-des-dechets/) ET
[HTTPS://VIVRE.AGGLO-MURETAIN.FR/GESTION-DES-DECHETS/MES-DEMARCHES/SERVICE-BENNE-A-DECHETS-VERTS](https://vivre.agglo-muretain.fr/gestion-des-dechets/mes-demarches/service-benne-a-dechets-verts)